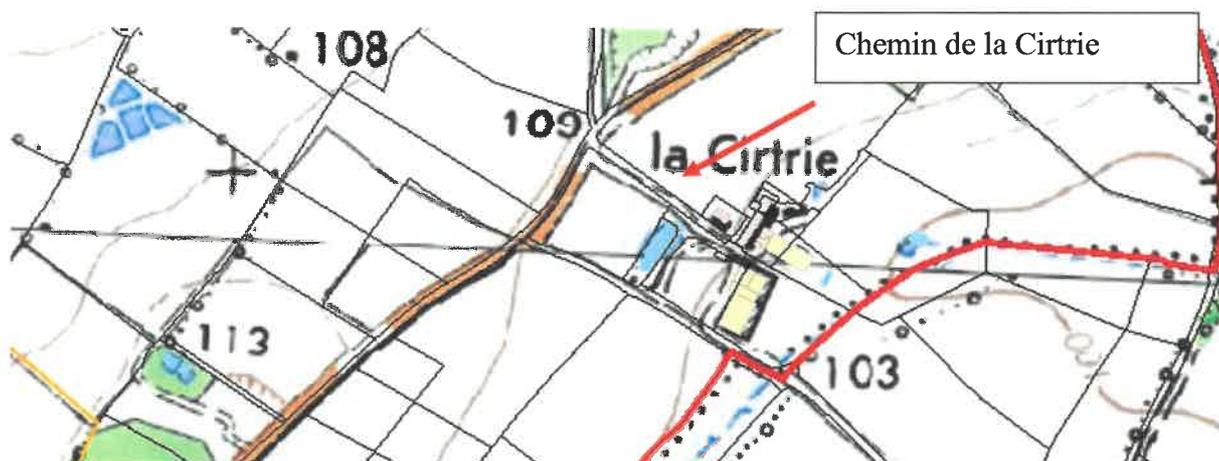


- **Décide la création** de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :

- **Chemin de la Cirtrie**
- Numéros : 193, 163, 195

- **Décide de modifier** l'adresse des lieux-dits existants par cette nouvelle voie et numérotation comme indiqué ci-dessous, et conformes à la cartographie jointe en annexe.

<u>Ancienne VOIE</u>	<u>Nouveau N°</u>	<u>Nouvelle VOIE</u>
LIEU DIT La Cirtrie	193	Chemin de la Cirtrie
LIEU DIT La Cirtrie	163	Chemin de la Cirtrie
LIEU DIT La Cirtrie	195	Chemin de la Cirtrie



- **Décide la création** de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :

- **Chemin de la Guidonnière**
- Numéros : 198

- **Décide de modifier** l'adresse des lieux-dits existants par cette nouvelle voie et numérotation comme indiqué ci-dessous, et conformes à la cartographie jointe en annexe.

<u>Ancienne VOIE</u>	<u>Nouveau N°</u>	<u>Nouvelle VOIE</u>
LIEU DIT La Guidonnière	198	Chemin de la Guidonnière

